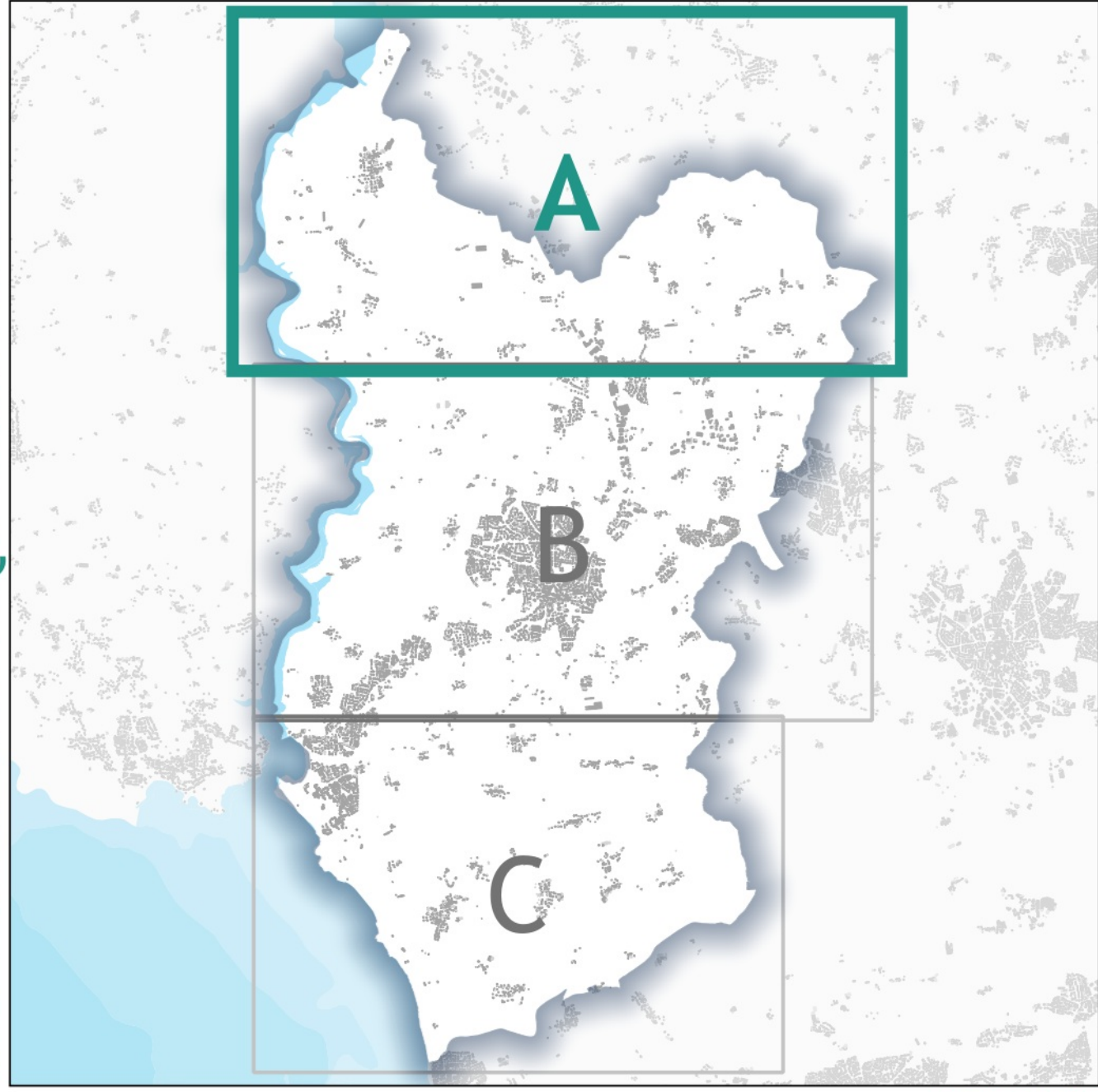


Mis en ligne le 8 juillet 2024

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2024

PAYSAGE ET PATRIMOINE



échelle : 1/5 000

PHASE APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Municipal du 4 juillet 2024
Le Maire,
JOËL DANIEL

LORIENT
urbanisme

N°	Type
1	Ouvrage militaire
2	Calvaire
3	Chapelle
4	Château
5	Dolmen
6	Eglise
7	Fontaine
8	Fort
9	Lavoir
10	Moulin
11	Niche à chien
12	Puits
13	Manoir
14	Four à pain

LÉGENDE

Sites archéologiques

- Site archéologique de type 1
- Site archéologique de type 2

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre du L151-19

- ★ Immeuble remarquable

Petit patrimoine

- Ouvrage militaire
- Patrimoine religieux
- Patrimoine lié à l'eau
- Autre patrimoine remarquable

Mur

- Ensemble bâti à protéger

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre du L151-23

- Talus ou haie à préserver
- Vergers et jardins partagés
- Landes
- Boisement à préserver

0 100 200 300 400 500 m